

- **Point sanitaire**

La direction régionale rétropédale sur les hashtags malgré la situation sanitaire : les quatre par mois sont maintenus y compris sur décembre. Le SNU déplore la mauvaise foi de la direction qui avait bien affirmé le contraire le mois dernier.

Le SNU a alerté une fois de plus sur la pression importante vis-à-vis des agents et des ELD, avec la multiplication des plans d'action, le système informatique défaillant et les injonctions contradictoires. Le SNU est ravi de savoir que la direction est attentive et que le service QVT est mobilisable en cas de besoin. Nous constatons cependant qu'il n'y a toujours pas de mesures concrètes prises afin d'améliorer les conditions de travail des agents, pire, la directrice régionale réfute le terme de « pression », en niant le vécu quotidien des agents. Ne faudrait-il, à l'instar de la direction régionale, faire l'autruche face aux injonctions ?

- **Information sur la nouvelle classification des agents de droit public**

La direction n'a pas apporté plus d'éléments d'information que ceux fournis au national. Elle considère qu'une plaquette d'information et une « formation » en ligne sont suffisantes pour répondre aux interrogations.

Le SNU a réclamé un regroupement en audio des agents de droit public, sur la même réunion, afin qu'ils puissent avoir une information pleine et entière, ainsi que des réponses à leurs questions. Nous attendons la réponse de la direction.

La direction générale a retardé d'un mois le déploiement de la nouvelle classification.

- **Consultation sur les projets ADD de Caen Beaulieu, Pont-Audemer, Bernay et Rouen Aubette**

Le travail effectué par les collègues de ces 4 agences nous a été transmis par un bref compte rendu aux élus CSE. Malgré le fait qu'il comporte des éléments intéressants et a demandé un fort investissement des collègues, la direction n'a pas correctement informé les élus du CSE sur le déploiement.

Ce point a été vu en CSSCT les 13 février et 9 mars, le sujet n'a plus été réabordé depuis, et la direction impose un vote ce jour en CSE sans information préalable du CSE, alors que la situation a évolué depuis plusieurs mois, et sans avoir répondu aux questions de la dernière CSSCT. Par ailleurs, la direction a d'ores et déjà commandé les travaux qui pour certains démarrent dès la semaine prochaine. La direction n'a pas transmis aux élus les plans de prévention liés aux travaux, le SNU alerte sur les difficultés que cela va engendrer pour les agents dans le contexte actuel.

Pour ces raisons le SNU n'a pas pris part au vote, à l'instar de la majorité des organisations syndicales.

- **Règlement Intérieur du CSE**

Les élus ont initié les travaux sur le règlement intérieur (qui organise le fonctionnement du CSE) en décembre 2019. Le SNU a été force de proposition, et nous avons défendu entre autre l'obligation pour la direction de transmettre en direct les fiches RPS et fiches de signalement au fil de l'eau à la CSSCT et aux RP (à aujourd'hui certaines fiches ne sont jamais transmises).

Malheureusement, seuls la CGT, FO et le SNU ont défendu cette position. Vous trouverez en pièce jointe la déclaration commune CGT-SNU.

- **Désignation RP**

Suite à la démission d'un RP sur la DTD Manche, les élus doivent désigner un nouveau RP sur ce territoire. Ce RP est présenté par la CFE-CGC.

Le SNU s'est abstenu sur ce vote, compte tenu de la fonction de Dape du RP, ce qui pour nous risque de mettre en difficulté les agents du fait du lien hiérarchique.

- **Point ASC**

Le CSE a voté une prise en charge des frais d'abonnement téléphoniques pour les membres du CSE sur le budget de fonctionnement du CSE. Le SNU a été la seule organisation syndicale à s'opposer lors de ce vote.

- **Réclamations**

Le SNU-FSU a posé en CSE la question de la réduction du délai de traitement des mails TSCE (de 72 à 48h), et la direction nous a répondu que c'était lié aux nouveaux engagements de service. Or cette consigne est diffusée sur les sites, et vient ajouter des difficultés aux agents et aux ELD dans la période, alors que la pression de l'établissement ne cesse d'augmenter.

Quels moyens la direction régionale compte-elle mettre à disposition des équipes afin que ces délais puissent être tenus ?

La réponse de la direction est simple : aucun ! A chacune et chacun de se débrouiller pour respecter les nouveaux délais de traitement, sans moyens supplémentaires....

- **Questions diverses**

- Le SNU a demandé à la direction quelle organisation était prévue pour la version informatique du 10 décembre, en précisant que nous souhaitons que le télétravail soit priorisé, sans réunion présentielle. la direction doit revenir vers nous avec une information précise sur ce point, et qui diffère de espérons le l'organisation de la version SI précédente.
- Le SNU alerte sur la situation des agents en 100% télétravail depuis mars, et qui auront un compteur d'heures négatif au 31/12. La direction nous indique qu'elle demandera soit des congés soit une retenue sur salaire, vu au cas par cas. Le SNU a demandé à la direction de faire preuve de souplesse, au vu du contexte, et de permettre un compteur négatif en début 2021. Nous sommes en attente de la réponse de la direction.

**Vos représentants SNU au CSE : Aminta-Dior FALL, Nathan GUILLOT, Stanislas KAPKINER, Dorothée LECLERC, Maria MOLINA-SANCHEZ, Franck MESSIDOR, Myriam ZIATI.**